

CAMPINGS

Système de Management de la Sécurité de votre camping



La certification de Système de Management de la Sécurité des Terrains de Camping consiste à évaluer l'efficacité de l'organisation mise en place dans un camping pour la gestion de la sécurité au quotidien.

Le certificat de Système de Management de la Sécurité des Terrains de Camping délivré par SOCOTEC Certification France est une véritable garantie délivrée en toute indépendance par un organisme tierce partie impartial.

La démarche de cette certification impose donc :

- › Une **gouvernance**
- › Une **information** du personnel, des campeurs et des visiteurs
- › Une **mise en oeuvre** du système de management
- › La définition et l'application de protocoles opérationnels de gestion de la sécurité sur différentes thématiques :
 - . **Accès et circulation**
 - . **Services**
 - . **Activités de loisirs**
 - . **Fluides et énergies**
 - . **Secours et urgence**
- › Des **audits** réguliers

POURQUOI METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA SÉCURITÉ POUR VOTRE CAMPING ?

- › Pour un leadership et une gestion engagés pour la sécurité
- › Pour un processus continu de mesure, d'évaluation et d'amélioration continue
- › Pour rassurer et démontrer à vos collaborateurs, clients (campeurs et visiteurs) et partenaires la performance de votre gestion de la sécurité
- › Pour un atout concurrentiel

Afin de prendre en compte l'ensemble de vos enjeux, le référentiel de cette certification a été élaboré en collaboration avec :

- › Des professionnels de l'activité de plein air
- › La fédération des sapeurs-pompiers
- › L'association Familles Rurales



PROCESSUS DE CERTIFICATION**

ÉTAPES DU PROCESSUS D'AUDIT

Optionnel : Audit à blanc (ou pré-audit)

Nous pouvons vous proposer un audit à blanc pour votre système de management avant et / ou après le début de l'audit d'étape 1 du processus d'évaluation initiale.

Audit d'étape 1

Audit de votre système documentaire pour vérifier sa conformité par rapport aux exigences du référentiel de certification, et définir les modalités d'organisation de l'audit d'étape 2.

Audit d'étape 2

Nous auditons votre système de management pour vérifier que votre politique, vos objectifs et vos cibles ont bien été communiqués, et que la dynamique d'amélioration continue fonctionne.

La certification est ensuite octroyée après validation d'éventuelles non-conformités résolues.

Audit de surveillance

Une fois que vous avez obtenu votre certification, nous procédons à des audits réguliers de votre système de management.

Audit de renouvellement

Le certificat est valable pendant 3 ans. L'audit de renouvellement est réalisé avant l'échéance de votre certificat.

*Non contractuel

*La surveillance en cours est établie par le contrat signé

ÉTAPES ADMINISTRATIVES

